

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 57 (1984)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des nouvelles cités-dortoirs

Le phénomène périurbain et le développement de la maison individuelle ont un caractère irréversible. Nous sommes là en présence d'une profonde modification de l'expansion urbaine qu'il serait irresponsable de nier ou de vouloir combattre aveuglément. L'évolution des conditions économiques, l'émergence de modèles culturels nouveaux, les tendances «écologistes», l'augmentation de la mobilité sont autant de facteurs qui permettent d'envisager pour l'avenir une pression accrue de la demande dans le secteur de l'habitat individuel périurbain. Certes, l'amélioration de l'environnement urbain, la réalisation d'ensembles locatifs de meilleure qualité, l'extension de la propriété par étages, etc. sont des mesures nécessaires pour limiter la dépopulation des centres villes et la croissance des couronnes d'agglomération, telle qu'on a pu le constater durant les années 70. Il serait pourtant illusoire de penser que de telles dispositions soient suffisantes pour arrêter le mouvement périurbain dans un avenir prévisible.

Rien ne laissait prévoir, dans les années 50, l'importance de l'expansion périurbaine. Aussi rien n'était-il prêt pour organiser de manière satisfaisante cette forme d'urbanisation nouvelle. Les dispositions légales et les modèles urbanistiques en vigueur ont été rapidement dépassés par l'ampleur du phénomène. Cette situation a engendré des réalisations qui sont loin d'être satisfaisantes du point de vue de l'aménagement du territoire. Face à ces carences, des efforts considérables ont été engagés par de nombreux professionnels et responsables politiques pour «limiter les dégâts» de la disper-

sion périurbaine. Ces efforts se sont heurtés à de très vives résistances mais ont permis, en l'espace de vingt ans, une évolution très importante des mentalités face à l'aménagement du territoire. Toutefois, après avoir su éviter le pire, il convient de rechercher le meilleur. A notre avis, le travail à accomplir pour donner au mouvement périurbain une forme et un contenu acceptables reste encore considérable. Limiter les inconvénients de la dispersion et mettre en valeur les avantages de la déconcentration sont des objectifs qui devront être atteints par la création de nouveaux instruments législatifs, par une politique régionale dynamique, par la réalisation des objectifs de la LAT et par une volonté politique sans failles de protection du patrimoine collectif dans le respect des intérêts individuels légitimes.

Les problèmes à résoudre en matière d'aménagement périurbain sont nombreux et complexes. Selon nous, l'essentiel des efforts doit se concentrer sur l'exploitation prioritaire des possibilités de densification des tissus construits existants dans les zones de villages. L'accent devra également être mis à l'avenir sur le contenu socio-économique du phénomène périurbain, sur les relations entre les anciennes et nouvelles populations et sur une conception plus intégrée des espaces périurbains au travers d'une politique d'équipements collectifs, de mixité des fonctions et de décentralisation des postes de travail.

«La maison individuelle périurbaine; le cas du canton de Vaud de 1960 à 1980», thèse d'Alain Garnier. Voir l'article en page 7.

Sommaire

Prévention des accidents domestiques: être prudent, cela s'apprend, par Renée Hermenjat	3
Du logement social à la villa individuelle; A propos de «Politique et logement» et «Les nouvelles cités-dortoirs» parus aux Presses Polytechniques Romandes, par J.-J. Sauer	7
Nouvelles brèves	13
Les oiseaux de nos villes: construire pour les martinets	14
Chronique de l'énergie	15
Renseignements techniques et commerciaux	19

Légende couverture:
Quelque part, dans la périphérie lausannoise, une zone de villas.

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, chargé de cours à l'EAUG, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne, tél. 021/22 62 73

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliland, A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622, tél. 021/20 41 41

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622